Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le

ID: 095-219500618-20230713-D02913072023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

Délibération nº: 029-2023

Du: 13 juillet 2023

Nombre de Conseillers:

en exercices : 11 présents : 7 votants : 7

Date de la convocation:

07 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire, Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire, Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères Municipales, Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller Municipal.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR:

ETAIT ABSENT EXCUSE:

Mesdames Morgane, Auger Sophie Papon, Conseillères Municipales, Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Béatrice Brun, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Mise en vente d'un bien sise allée des Châtaigniers

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 026-2023 en date 2 juin 2022 désaffectant ce bien pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune,

Considérant, que le terrain lot n°1 situé face au 5 bis allée des Châtaigniers appartenant au domaine privé communal,

Considérant, l'estimation de la valeur vénale du bien situé face au 5 bis allée des Châtaigniers établie par le service des Domaines par courrier en date du 12 avril 2023,

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Rethemont-la-Foret

Publié le

ID : 095-219500618-20230713-D02913072023-DE

Considérant, que cette parcelle, d'une superficie de 592 m², n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la commune de Béthemont-la-Forêt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

Décide, l'aliénation de l'immeuble sis ...;

Approuve, la vente de gré à gré avec mise en concurrence du bien immobilier situé face au 5 bis allée des Châtaigniers cadastré lot n°1 d'une contenance de 592 m² pour un prix de base de 200 000.00 € deux cent mille €uros,

Autorise, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les actes se rapportant à cette mise en vente,

Dit, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 13 juillet 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt